Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260428-D_2026_59-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
21 avril 2026

Affichage :
4 mai au 4 juillet 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-et-un avril, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC-LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jérémie NOGUES, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Romain COLLIGNON, Frédéric GOURDAIS
ABSENTE : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Jérémie NOGUES,
Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MENARD

SECRETAIRE : Jérémie NOGUES

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-059 : MARCHES PUBLICS. RÉNOVATION DE L'ANCIEN BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA MINE ET CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE – AVENANTS

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, Maire

L'objet des présents avenants portent sur des prestations supplémentaires nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage selon **l'article R2194-2.**

Lot n°1 Terrassements, GO, Maçonnerie attribué au groupement LEFEVRE/ABTP :

Devis n°3 Montant HT : 25 334.14€.
Au cours du chantier, la CARSAT a demandé une suspension des travaux compte tenu de la présence de plomb sur le chantier. Les ouvrages de nettoyage en façades étant déjà en cours et dans l'attente de la mise en place du protocole plomb (BET Plomb, formation, installation de la nouvelle base vie, protection de surfaces extérieures, ...) l'entreprise a poursuivi ces travaux en adaptant un protocole aux moyens existants (Unité Mobile de Désinfection et Equipements de Protection Individuels) d'où ce devis de travaux intermédiaires.

Devis N°15 Montant HT : 12 045.74€.
Lors de l'appel d'offres, le groupement de maitrise d'œuvre a préconisé un type d'harpage des façades et des pignons par chainages scellés de type M.Tech. Or, ceux-ci ne peuvent être utilisés que dans le cadre de maçonnerie pleine. Ce n'est pas le cas de la maçonnerie de briques. Le devis présente une plus-value correspondant à ce changement de nature des tirants.

Devis n°16 Montant HT : 5 435.04 €.
Le surcoût est lié à une emprise au sol de l'échafaudage trop importante par rapport au débord de toiture à réaliser par l'entreprise de couverture BDN et son incapacité à poser les bandes entre l'extension et la façade sud du monument historique. D'où la nécessité de modifier cet échafaudage au rez-de-chaussée de part et d'autre du volume de liaison entre le monument historique et l'extension de la médiathèque.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260428-D_2026_59-DE

Devis n°18 Montant HT : 22 580.22€.
Lors de l'appel d'offres, le groupement de maîtrise d'œuvre a décidé d'implanter le local technique à proximité du bâtiment existant, ce qui s'est révélé incompatible avec les travaux de reprise en sous-œuvre du monument historique. Il a donc été décidé de déplacer le local technique en pignon Ouest de l'extension. Le devis représente la plus-value de terrassement correspondant aux mouvements de déblais et remblais complémentaires.

Devis N°19 –Montant HT : -12 968.08€.
Changement et adaptation des prestations à la suite de l'évolution des marchés de travaux de gros-œuvre et du lot n°12 : Cloisons sèches et suppression de postes non nécessaires.

L'ensemble de ces devis constitue une plus-value financière de 52 427.06 € HT est fait l'objet de l'avenant n°8 présenté en commission d'appel d'offres du mardi 21 avril 2026.

AVENANT	Montant HT du marché avant avenant n°8	Montant HT de l'avenant	Motivation	Nouveau montant HT du marché :	% d'écart introduit par les avenants :
8	1 994 834.45€	52 427.06 €	R2194-2	2 047 261.51€	16.54%

Lot n°12 : Doublage, cloisons sèches, plafonds, attribué à l'entreprise SIMEBAT :

L'objet du présent avenant porte sur des prestations supplémentaires nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage selon **l'article R2194-2.**

Devis n° 1D00527 – Montant HT : - 29 768.65€ HT.
Ce devis fait suite à une demande d'ajustement (qualité des prestations, vérification des quantités et des métrés, remplacement de prestation initialement prévues au lot 1) et fait l'objet de l'avenant n°2 présenté en commission d'appel d'offres du mardi 21 avril 2026.

AVENANT	Montant HT du marché avant avenant n°7	Montant HT de l'avenant	Motivation	Nouveau montant HT du marché :	% d'écart introduit par les avenants :
2	327 585.00€	- 29 768.65€	R2194-2	297 816.35€	9.09%

Suite à la prise en compte de l'ensemble de ces avenants, le montant des travaux est porté à 4 910 067.15 € HT, soit une hausse de 5.79 % (268 574.28 € HT) depuis le lancement des travaux.

Les membres de la commission des marchés publics réunis le 21 avril 2026 ont émis un avis favorable sur les avenants dépassant le seuil de 5%.

Après en avoir délibéré et avec 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Espérance NIYUNGEKO, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON) le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme, en Mairie, le 28 avril 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PEAN
35 Ille-et-Vilaine